

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2019

N° 2019.182

L'an deux mille dix-neuf, le 25 novembre 2019 à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 21 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, adjointe, BALME Michel, BARBIER Guylaine, BEL Florence, CHARREL Romain, CHOPARD Laurence, DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, GONON Catherine, LESCURE Hervé, MARTIN Jocelyne, MOREAU Françoise, POIROT Fabien, ROY Sylvie, conseillers municipaux.
Absents : Maurice ARLOT, Jean-Luc BISI, Delphine BOURGEAT, Nicolas CASSEGRAIN, Emmanuel DURDAN, Thierry GUIGNARD.

Pouvoirs : Jean-Noël CHALVIN donne pouvoir à Guylaine BARBIER, Estelle FAURE donne pouvoir à Jocelyne MARTIN, Magali LESCURE donne pouvoir à Pierre BALME.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

MM. Michel BALME et Jean-Luc FOURNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : COMMANDE PUBLIQUE – 1.4 – Autres types de contrats

OBJET : Convention de jumelage avec le 93^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU le projet de convention ci-joint

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la commune souhaite renforcer les liens armée-nation en associant les citoyens et les enfants des écoles aux artilleurs de montagne.

Un projet de jumelage avec le 93^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne de Varces permettrait de développer et nouer des liens d'amitiés et de coopérations dont les échanges pourront être soutenus à plusieurs niveaux (événements sportifs, cérémonies, manifestations diverses, base d'entraînement pour la batterie des Ecrins du 93^e Régiment) indépendamment des visites et manifestations officielles.

Ce jumelage se concrétisera par la signature d'une convention.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention de jumelage avec le 93^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne de Varces,
- **AUTORISE** le maire ou son délégué à signer la convention susvisée.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS



Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le.....Stéphane SAUVEBOIS, maire



CONVENTION DE JUMELAGE ENTRE

La commune des Deux Alpes, représentée par le Maire, Monsieur Sauvebois Stéphane selon le mandat donné par délibération du conseil municipal en date du, d'une part,

Et la commune le 93^e Régiment d'Artillerie de Montagne, représentée par son Capitaine Jonathan Mira, Le jumelage de la commune des Deux Alpes avec la batterie des Ecrins du 93^e Régiment d'Artillerie de Montagne a été décidé par délibérations du conseil municipal du

Il exprime la volonté de la commune des Deux Alpes de nouer des liens d'amitiés et de coopérations, avec le 93^e Régiment d'Artillerie de Montagne.

La commune des Deux Alpes et la batterie des Ecrins du 93^e Régiment d'Artillerie de Montagne ont affirmé leur volonté d'agir ensemble pour développer des liens entre la collectivité et le régiment, mais aussi avec les habitants et les citoyens et les enfants écoles.

En ce sens, la commune des Deux Alpes a, par délibération du conseil municipal en date du-----, prévu une ligne budgétaire pour ce jumelage et pourra ainsi organiser dans ce cadre des événements et des cérémonies avec la batterie des Ecrins du 93^e Régiment d'Artillerie de Montagne.

Conscientes de leurs intérêts entre la collectivité et la batterie des Ecrins du 93^e Régiment d'Artillerie de Montagne nos communautés espèrent avec confiance voir se développer des échanges, de l'entraide, mais surtout une amitié profonde et vivante.

Ces liens et échanges pourront être soutenus à divers niveaux (événements sportifs, manifestations diverses, cérémonies, protocoles, base d'entraînement pour la batterie des Ecrins du 93^e Régiment d'Artillerie de Montagne...) indépendamment des visites et manifestations officielles.

Stéphane SAUVEBOIS

maire de Les Deux Alpes

maire délégué de Mont de Lans

Capitaine Jonathan MIRA

Commandant la batterie des Ecrins

93^e Régiment d'Artillerie de Montagne